

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**FERMETURE
PARCOURS SPORTIF
Jusqu'au 31 août 2026**

N° A-2026-07-27-78

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant les arrêtés préfectoraux successifs réglementant l'accès aux domaines forestiers en ces périodes de sécheresse et vent violent afin de protéger les zones boisées des incendies.

Considérant que le parcours sportif est une zone à risque incendie en ces périodes de sécheresse et vent important.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le parcours sportif est fermé au public jusqu'au lundi 31 août inclus.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée du parcours.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 27 Juillet 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 27 JUIL. 2026
La Maire :